



FAQ sur la variole simienne

Qu'est-ce que la variole simienne?

- La variole simienne est une maladie virale rare qui peut se transmettre d'un animal infecté aux humains et d'une personne à l'autre.

Comment la variole simienne se propage-t-elle?

- Par un contact direct avec les lésions, les ampoules ou les éruptions cutanées d'une personne infectée.
- Par un contact avec les objets et les tissus utilisés par une personne infectée (tels que la literie, les vêtements et les objets que vous partagez) ou avec les surfaces que cette personne a touchées.
- Le virus peut pénétrer dans l'organisme par des lésions cutanées, les yeux ou la bouche.
- Une personne infectée est généralement contagieuse à partir du moment où elle présente une éruption cutanée ou des ampoules, mais dans certains cas, le virus peut se propager avant l'apparition de ces dernières (c'est-à-dire lorsque la personne infectée développe les premiers symptômes, comme la fièvre ou les maux de tête).
- Par le biais d'activités sexuelles, car celles-ci incluent souvent des contacts étroits, bien que la variole simienne ne soit pas reconnue comme une infection transmise sexuellement (ITS).
- La plupart des épidémies récentes dans le monde ont touché des personnes s'identifiant comme gaies ou bisexuelles ainsi que d'autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, cependant n'importe qui peut y être exposé par contact direct avec une personne infectée.
- Une personne enceinte atteinte de la maladie peut également transmettre le virus à son enfant à naître à travers le placenta ou pendant l'accouchement, causant ainsi la variole simienne congénitale.
- Les personnes malades sont contagieuses jusqu'à ce que toutes leurs plaies soient recouvertes de croûtes, que ces dernières tombent et qu'une nouvelle couche de peau se forme (ce qui peut parfois prendre jusqu'à 21 jours).

Quels sont les symptômes de la variole simienne?

- Les symptômes ci-dessous apparaissent généralement de 5 à 21 jours après l'exposition au virus :
 - Fièvre
 - Maux de tête

- Douleurs musculaires
- Maux de dos
- Ganglions lymphatiques enflés
- Frissons
- Épuisement
- Toux ou maux de gorge
- Écoulement nasal
- Éruption cutanée accompagnée de ampoules qui peut apparaître un à trois jours après la fièvre, ou dans certains cas, avant la fièvre et les autres symptômes. Cette éruption cutanée débute généralement par l'apparition de taches rouges plates (qui peuvent ressembler à de simples boutons ou à des boutons de chaleur), qui se transforment en ampoules avant de former une croûte. Ces boutons apparaissent habituellement autour de la bouche, des zones génitales ou ano-rectales (fesses).
- Dans la plupart des cas, ces symptômes disparaissent d'eux-mêmes après quelques semaines.
- La variole simienne peut entraîner des complications, mais cela reste rare.

Quelles sont les complications de la variole simienne?

- Une infection bactérienne de la peau due aux lésions ouvertes infectées;
- Une infection de la cornée (peut provoquer une perte de la vue);
- Une sepsie (infection du sang);
- Une pneumonie (infection pulmonaire);
- Une encéphalite (infection du cerveau);
- La mort.

Comment la variole simienne est-elle diagnostiquée?

- C'est votre professionnel de la santé qui déterminera si vous êtes atteint de la maladie en fonction de vos symptômes et d'une analyse de laboratoire.

Quel est le traitement de la variole simienne?

- La plupart des gens n'ont pas besoin de suivre un traitement contre la variole simienne.
- Les soins sont axés sur la gestion des symptômes et sur l'atténuation des complications potentielles de la maladie.
- Certaines personnes sont très vulnérables à la variole simienne, en particulier les personnes immunodéprimées. Appelez votre professionnel de la santé ou rendez-vous au service des urgences si vous êtes très malade ou si vous présentez des complications (veuillez appeler avant de vous y rendre).
- Le vaccin contre la variole simienne (Imvamune^{MD}) n'est pas un traitement de cette maladie.

Que faire si vous contractez la variole simienne ou pensez y avoir été exposé?

- Si vous pensez avoir été exposé à la variole simienne, surveillez l'apparition de symptômes pendant 21 jours après votre exposition. Communiquez avec votre centre de santé local pour obtenir des conseils sur la vaccination. Vous pourriez être admissible au vaccin, même après avoir été exposé.
- Si vous commencez à présenter des [symptômes de la variole simienne](#), isolez-vous immédiatement et communiquez avec un professionnel de la santé ou le service de santé publique local pour obtenir des conseils et prendre rendez-vous pour passer un test de dépistage.

Comment prévenir la propagation de la variole simienne?

- Le vaccin Imvamune^{MD} est approuvé au Canada pour la vaccination contre la variole simienne avant l'exposition et après l'exposition pour les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité à la vaccination.
 - Le vaccin contre la variole simienne contient un virus modifié et ne peut pas vous rendre malade.
 - Il est possible d'avoir recours à la vaccination contre la variole simienne avant d'avoir été possiblement exposé au virus ou après y avoir été exposé, mais cela est déterminé en fonction de chaque cas. Discutez-en d'abord avec votre professionnel de la santé.
 - Le vaccin Imvamune^{MD} n'est pas un traitement contre la variole simienne, mais peut prévenir l'infection si le vaccin est reçu à temps entre la vaccination et l'exposition.
- Limitez les contacts étroits avec les personnes qui croient avoir été infectées ou qui sont infectées par la variole simienne :
 - Envisagez de réduire le nombre de personnes avec qui vous avez des contacts étroits peau à peau.
 - Évitez de toucher les ampoules et les éruptions cutanées des autres personnes.
 - Discutez de santé sexuelle avec vos partenaires sexuels et protégez-vous à l'aide de gants et de condoms.
 - Évitez de partager des objets qui sont entrés en contact avec les fluides corporels d'une autre personne, comme les brosses à dents, les jouets sexuels et les accessoires utilisés pour prendre de la drogue.
- Désinfectez fréquemment les surfaces couramment touchées dans les endroits qui pourraient être contaminés par le virus :
 - Nettoyez et désinfectez les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, comptoirs et téléphones) et les tissus (comme les vêtements et la literie).
 - Vous pouvez utiliser des produits de nettoyage, des désinfectants et des détergents domestiques pour détruire le virus présent sur les surfaces.

- Évitez de toucher la literie et les vêtements sales qui ont été en contact avec une personne infectée par la variole simienne.
- Adoptez des pratiques saines : lavez-vous les mains fréquemment, restez à la maison si vous êtes malade, et utilisez de l'équipement de protection individuelle si vous prenez soin d'une personne qui a contracté la variole simienne.
- Si vous prenez soin d'une personne qui a contracté la variole simienne à votre domicile :
 - Utilisez de l'équipement de protection individuelle, dont des gants et des masques jetables.
 - Encouragez la personne à couvrir ses éruptions cutanées et ses ampoules (en utilisant des pansements et en portant des chandails à manches longues et des pantalons longs) et à porter un masque lorsque vous êtes près d'elle.
 - Évitez les contacts peau à peau, y compris les contacts avec les ampoules.
 - Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon après chaque contact avec une personne infectée.
 - Nettoyez et désinfectez souvent les surfaces fréquemment touchées.

Où puis-je obtenir plus d'information?

- Renseignements généraux du GTNO sur la variole simienne :
<https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/variole-simienne>
- Renseignements du GTNO sur le vaccin contre la variole simienne :
<https://www.hss.gov.nt.ca/fr/content/vaccin-contre-la-variole-simienne>
- Renseignements généraux des Services de santé de l'Alberta sur la variole simienne :
<https://www.albertahealthservices.ca/topics/Page18034.aspx> (en anglais)
- Renseignements de l'Ontario sur le vaccin contre la variole simienne :
https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/emb/docs/Monkeypox_Vaccine_InfoSheet.pdf
- Renseignements généraux de l'Agence de la santé publique du Canada sur la variole simienne :
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/variole-singe.html>
- Fiches d'information sur la variole simienne de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) :
<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/monkeypox>